

Toutefois, ce tableau si pâle et si incomplet suffira, avec vos connaissances personnelles, pour vous donner une idée approximative de l'état actuel du Tiers-Ordre dans notre Province de Saint Louis d'Anjou. Un de nos Pères, habitué aux calculs minutieux, évalue à plus de 100,000 les Tertiaires de notre Obédience :

Voilà le Tiers-Ordre existant.

Un mot maintenant sur le Tiers-Ordre agissant.

Le Tiers-Ordre agissant, c'est le Tiers-Ordre accomplissant la mission qui lui est confiée. Quelle est cette mission ? C'est une mission d'édification. C'est surtout de prêcher par l'exemple, comme notre Séraphique Père : *exempla trahunt*. Cette mission est admirablement remplie, lorsque le Tertiaire correspond généreusement à sa vocation. Un Tertiaire, quel qu'il soit, si humble que soit d'ailleurs sa position sociale, un Tertiaire qui, conformément à sa vocation, travaille généreusement à arriver à la perfection chrétienne par l'accomplissement parfait de tous ses devoirs, c'est-à-dire par l'observation de tous (1) les commandements, ce Tertiaire, dis-je, si humble que soit sa position spéciale, ne pourra manquer d'exercer autour de lui une influence salutaire : sa conduite sera une prédication éloquente et efficace, il fera aimer la vertu, il fera respecter la religion, soit dans le sanctuaire de la famille à laquelle il appartient, soit dans le tumulte des affaires auxquelles il doit se mêler : partout il sera précédé d'une auréole devant laquelle les plus méchants s'inclineront ; partout il sera la bonne odeur de Jésus-Christ. Nous connaissons une ville où une simple fille de service, Tertiaire sérieuse, exerce un tel ascendant par sa vertu, que les grandes Dames, les Messieurs et quelquefois de vénérables chanoines, n'hésitent pas à avoir recours à ses lumières. Nous connaissons un pauvre cordonnier qui jouit d'une égale popularité. Nous connaissons bien d'autres prédicateurs de ce genre, et nous n'en finirions pas si nous devions raconter les grands résultats de leur silencieuse prédication.

Mais qu'est-ce donc, quand, à ce prestige de vertu, vient s'ajouter celui de la fortune et du nom ? Quel bien ne peut pas faire un Tertiaire qui a pour lui tous ces avantages !

Or, si le Tertiaire fervent, pris individuellement, peut

---

(1) Formule de profession.